













A PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

PAGES 6 à 9

- Où obtenir les informations?
 - Le Point Conseil Petite Enfance
 - Le suivi médical préventif
 - Comment i'inscris mon enfant en crèche
 - Comment calculer ma participation financière

PAGES 10 à 13

- L'accueil des enfants en collectivité : la crèche collective et la mini-crèche
- À la crèche familiale
- L'accueil chez les assistantes maternelles employées par les parents
- Le relais municipal parents / assistantes maternelles (RAM)
- La micro-crèche privèe : Au Village de Nounours
- Et si on choisit une garde à domicile ?

PAGES 14 à 17

- Les Lieux d'Accueil Enfants / Parents -LAFP
- La ludothèque « La Souris Verte »
- La bibliothèque Albert Camus
- L'activité physique

PAGES 18 & 19

- Sites internet
- Numéros utiles

























ÉDITO

L'étape de la petite enfance est un moment important de la vie de nos enfants. C'est au cours de cette phase précèdant l'entrée à l'école maternelle qu'ils développent leurs capacités à communiquer au contact de nouveaux individus dans des environnements le plus souvent nouveaux.

A Éragny, l'équipe municipale considère l'accompagnement des parents et des futurs parents comme primordial dans la recherche d'un mode de garde adapté aux besoins de chacun. Il nécessite une phase d'écoute et d'échanges indispensables avec les services de la ville pour mieux comprendre les démarches à entreprendre et les critères visant à offrir la meilleure solution possible à chaque situation : accueil à domicile ou au sein de structures municipales, régulier ou occasionnel. Nous nous engageons à tout faire pour rendre cette étape la plus sereine possible.

Afin de répondre aux demandes toujours plus nombreuses et pour garantir une prise en charge de qualité, nous souhaitons renouveler et/ou moderniser progressivement l'équipement des installations existantes, élargir l'offre disponible sur la ville à travers la mise en place de partenariats avec les crèches parentales ou d'entreprises et améliorer le suivi des demandes de places. Comme nous nous sommes engagés à le faire au service d'une meilleure qualité de vie à Eragny, nous restons disponibles et à votre écoute.

Nous vous invitons à découvrir ce guide pratique qui vous suivra dans toutes les étapes de vos démarches : les différents modes d'accueil, les informations pratiques et les autres activités complémentaires y sont recensés.

Thibault Humbert

Maire d'Éragny-sur-Oise Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Annabelle Vicente

Adjointe au maire chargée de l'Education et de la Petite Enfance













FANCE EN CHIFFRES

• Nombre d'habitants : 16912 en 2011

• Nombre de naissances : 255 en 2013

 Nombre d'enfants de moins de 3 ans : 733 en 2013

Nombre de places en accueil collectif

• Crèche collective : **60 places**

• Mini-crèche : 20 places

• Halte-garderie: 5 places en demi-journ

Et 10 berceaux pour la micro-crèche « Au village de Nounours »

Nombre de places en accueil familial : 45

Nombre d'assistantes maternelles libérales : 114 soit 290 places

Coût par an et par place de crèche pour la Ville : 7459 €





LES DÉMARCHES

la petite enfance ?

Pour tout renseignement concernant la Petite Enfance, contacter le numéro unique :

01 34 02 96 70

Maison de la Petite Enfance 20 rue des Pinsons

Heures d'ouverture du secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Fermé le mercredi après-midi.

Le Point Conseil Petite Enfance (PCPE)

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Ville propose désormais un nouveau service pour les parents : le Point Conseil Petite Enfance.

Dès que la déclaration de grossesse est enregistrée par les services de la CAF, un courrier personnalisé vous sera adressé vous invitant à participer à une réunion d'information collective.

Au total, ce sont trois réunions qui seront proposées sur l'année, durant lesquelles vous pourrez être informés des différents modes d'accueil, des services municipaux concernant la petite enfance ou même des droits et prestations ouverts aux parents.

Des professionnelles de la CAF, de la PMI et du service Petite Enfance d'Éragny seront présentes à chacune de ces rencontres pour répondre à vos interrogations.

Le suivi médical préventif

Des examens médicaux réguliers permettent de suivre le développement de votre enfant. Ils sont précisés dans le carnet de santé.

Ils peuvent être effectués par le médecin







traitant, un pédiatre ou par un médecin du centre de Protection Maternelle et Infantile.

- Des infirmières, des puéricultrices peuvent également vous informer et vous conseiller au centre de PMI, à votre demande elles peuvent vous rencontrer à votre domicile.
- Le carnet de santé de votre enfant complété à chaque visite, le suivra jusqu'à l'âge adulte, il est donc très précieux.

Centre de PMI Maison des services au public

6 rue des Belles Hâtes 01 34 40 65 25

Permanences le lundi et mercredi de 14h à 16h 30.

Comment j'inscris

A la suite de votre venue au Point Conseil Petite Enfance en réunion collective, votre pré-inscription pour les crèches de la Ville pourra être enregistrée en rendez-vous individuel. Les documents à apporter sont :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile récent,



- le dernier avis d'imposition de chacun des parents.
- les trois derniers bulletins de salaire (apporter les originaux, ils vous seront rendus immédiatement),
- votre numéro d'allocataire CAF.

Vous devez impérativement confirmer l'inscription de votre enfant au numéro unique:

01 34 02 96 70

Chaque dossier fait l'objet d'une attention particulière lors des commissions d'admission.

Après examen du dossier de pré-inscription à la commission, les parents sont informés de la décision par courrier ou par mail.

En cas d'acceptation, vous serez conviés à un entretien avec la responsable de la structure. Toutefois, les structures de la Ville ne peuvent répondre à l'ensemble des familles, notamment en cours d'année. En cas d'impossibilité d'accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) sera à même de vous accompagner dans vos démarches pour l'emploi d'une assistante maternelle (voir chapitre Relais Assistantes Maternelles).

ma participation financière?

Lors de votre pré-inscription (rencontre individuelle), vous pourrez obtenir une estimation des frais d'accueil. Le calcul de la participation financière s'effectue selon un barême établi par la CAF. Il prend en compte :

- le temps d'accueil annuel contractualisé en heures.
- le tarif horaire défini à partir des ressources de



















la famille et du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

• le tarif horaire est révisé chaque année en même temps que le renouvellement du contrat établi du 1er janvier au 31 décembre.

Pour faire calculer votre tarif, s'adresser au :

Service des régies Maison de la Challe rue du Commerce 01 34 48 35 54

Vous pouvez effectuer vos démarches de manière dématérialisée sur le «kiosque famille» qui est à votre disposition depuis le site internet de la ville :

www.eragnv.fr







MODES D'ACCUEIL

L'accueil des enfants en collectivité: la crèche collective, la mini-crèche

Les enfants âgés de 3 mois à leur entrée en école maternelle sont accueillis par une équipe pluridisciplianire.

Une psychologue travaille avec les professionnels, pour un meilleur suivi des enfants ; elle rencontre également les parents qui le souhaitent. La journée des enfants est rythmée par des soins quotidiens et des activités adaptées en fonction du développement de l'enfant.

La crèche collective est située :

211 rue des Aviateurs Alliés

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Elle accueille 60 enfants. Posibilité de fermetures annuelles.

La mini-crèche est située à proximité de la

Maison de la Petite Enfance. 20 rue des Pinsons

Elle fonctionne tous les jours de la semaine sauf le mercredi, de 8 h à 18 h.

Elle accueille 20 enfants en accueil régulier (crèche) de 1 à 4 jours par semaine. Elle dispose aussi de 5 places, en demie journée, en accueil ponctuel (halte-garderie). Posibilité de fermetures annuelles sur une partie des vacances scolaires.

Renseignements:

Maison de la Petite Enfance - 01 34 02 96 70

À la crèche familiale

L'accueil de l'enfant âgé de 3 mois à leur rentrée en école maternelle s'effectue au domicile d'une assistante maternelle agréée par les services du Conseil général et employée par la Mairie. Une assistante maternelle accueille 3 ou 4 enfants d'âges différents. Elle est encadrée par



des professionnels de la petite enfance (puéricultrice, infirmière et éducatrice de jeunes enfants).

Des activités d'éveil collectives sont proposées pour tous les enfants de façon régulière. L'éducatrice de jeunes enfants organise régulièrement des ateliers d'éveil pour les 2-3 ans.

Une psychologue travaille avec les professionnels, organise des groupes de paroles pour les assistantes maternelles et peut également rencontrer les parents s'ils le souhaitent. Les locaux de la crèche familiale sont situés à la :

Maison de la Petite Enfance

20 rue des Pinsons 01 34 02 96 70

Horaires d'accueil des enfants chez les assistantes maternelles:

Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30.

Horaires d'ouverture administrative :

8h30-18h

Possibilité de fermetures annuelles.

Sur les trois structures, l'année est ponctuée de moments festifs : anniversaires, fêtes de Noël, spectacles et fêtes de fin d'année en été.

les parents

Environ 114 assistantes maternelles employées par des particuliers exercent leur métier sur la ville. Elles sont agréées par le Conseil général après visites et formations obligatoires par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Elles peuvent accueillir au plus 4 enfants simultanément à leur domicile. Les parents employeurs et l'assistante maternelle rédigent et signent un contrat. Les puéricultrices effectuent régulièrement des visites à leur domicile afin de garantir la sécurité des enfants accueillis

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible au centre de PMI et à la Maison de la Petite Enfance.

Ce mode d'accueil permet de bénéficier d'une allocation versée par la CAF, calculée selon les revenus de la famille, appelée Complément de libre choix du mode de garde.

La disponibilité des professionnelles est visible sur le site:

www.mon-enfant.fr

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) Maison des services au public 6 rue des Belles Hâtes 01 34 40 65 25

Le relais municipal maternelles (RAM)

Le RAM est financé par la Ville et soutenu par la CAF. C'est un lieu d'écoute, d'informations et d'échanges pour les parents et les assistantes maternelles employées par les particuliers en toute neutralité.

L'animatrice du RAM renseigne les parents et les assistantes maternelles sur toutes les questions d'ordre administratif (agrément de la PMI, contrat de travail, rémunération, aide de la Caisse d'Allocations Familiales) et relationnel. Elle organise sur différents lieux de la Ville des accueils jeux avec les assistantes maternelles qui le souhaitent, proposant ainsi des temps collectifs et des moments d'échanges autour d'activités d'éveil.



















Le bureau de l'animatrice du RAM se situe à la Maison de la Petite Enfance. Elle recoit sur rendez-vous pour une meilleure disponibilité. Elle assure des permanences téléphoniques les après-midis, sauf le mardi.

Tél.: 01 34 02 96 76.

La micro crèche privée : Au Village de Nounours

Située au 239 boulevard des Aviateurs Alliés. L'équipe est composée de 4 professionnels et accueille vos enfants du lundi au vendredi de 7 h à 20 h.

Pour plus de renseignements, contacter l'équipe au 06 51 95 33 32 et 06 79 91 20 56.

Si les parents souhaitent le service d'une personne à leur domicile, ils peuvent percevoir une allocation versée par la CAF calculée selon les revenus de la famille. Ces emplois entrent dans le cadre des emplois familiaux.

En qualité d'employeurs, les parents doivent établir un contrat de travail et déclarer l'employé(e) à l'URSSAF.

Les parents peuvent également se regrouper à plusieurs familles pour employer une même personne et ainsi mutualiser les frais du salaire de la garde de leurs enfants.

Renseignements: www.pajemploi.urssaf.fr www.caf.fr - www.mon-enfant.fr







'ÉPANOUISSEMENT

La ville propose des lieux qui favorisent l'épanouissement des enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

Parents ou grands-parents d'un enfant de moins de 4 ans, vous souhaitez passer un moment avec lui, qu'il soit en contact avec d'autres enfants, et rencontrer d'autres personnes dans votre situation, parler, partager vos interrogations avec d'autres familles : les accueillants du lieu d'accueil parents/enfants vous attendent tous les mardis et jeudis dans une salle spécialement aménagée.

Ces lieux d'accueil sont gratuits et sans inscription préalable.

Ils fonctionnent pendant les temps scolaires.

 Maison des Dix Arpents: Mardi de 9h à 11h30 – Tél.: 01 30 37 32 96 • Maison de la Challe : leudi de 9h à 11h30 - Tél.: 01 34 48 51 89

Prendre le temps de jouer avec vos enfants, leur faire découvrir d'autres jouets que ceux de la maison, s'ouvrir à d'autres rencontres. La ludothèque propose des jeux, des jouets et des activités dans des espaces aménagés pour les petits et les grands. Vous pouvez y aller avec vos enfants et aussi emprunter des jeux pour prolonger le plaisir à la maison.



Les horaires - Temps scolaire

15 h - 16 h 30 (bébés) Mardi:

16h 30 - 18h

Mercredi: 9h - 12h et 13h - 17h 30

leudi: 16 h 30 - 18 h Vendredi: 9 h - 12 h (bébés) Samedi: 14 h - 17 h 30

Les horaires - Vacances (sauf Noël et Août) Mardi et mercredi: 9 h - 12 h et 13 h - 17 h 30 leudi et vendredi : 9 h - 12 h et 13 h - 16 h 30

> Ludothèque « La Souris verte » 1 rue Salvador Allende 01 34 40 59 22



La lecture tient également une place prépondérante dans le développement de l'enfant, même le tout-petit peut très tôt regarder des images colorées, écouter des histoires. La bibliothèque propose des ouvrages adaptés aux moins de 3 ans.

Elle travaille en partenariat avec les crèches, le Relais Assistantes Maternelles, la PMI et les écoles.

Les horaires

Mardi: 15 h à 18 h

Mercredi: 10h-12h et 14h-18h

Vendredi: 15h-19h Samedi: 14 h - 18 h

(Fermeture au public le lundi et jeudi)

Bibliothèque Albert Camus rue du Commerce 01 30 37 26 21

On ne parle pas de sports pour le très jeune enfant mais plutôt d'activité d'éveil.

Certaines associations proposent des activités à destination des tout-petits.

Natation maternité

Elle est proposée aux femmes enceintes de trois mois et plus. Les exercices aquatiques contribuent à aider la femme enceinte à être à

























l'aise avec les modifications corporelles liées à la grossesse et à préparer l'accouchement. Attention, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance il y a peu de places et beauc<mark>oup de demande</mark>s!

Bébés nageurs

À partir de 4 mois et jusqu'à 5 ans, vous pouvez inscr<mark>ire votre enfant à</mark> l'activité associative «Bébés nageurs» organisée par l'association Fédébul. Il ne s'agit pas d'un apprentissage de la natation mais d'un temps partagé entre vous et votre enfant centré sur le plaisir de jouer, la détente, la liberté de mouvement dans l'eau. Attention, les places sont limitées et il y a beaucoup de demandes!

> www.fedebul.free.fr E-mail: fedebul@neuf.fr

> > Piscine de la Cavée 01 34 64 15 06

Baby gym

Cette activité est proposée aux enfants de 10 mois à 2 ans accompagnés de leurs parents et de 2 à 5 ans sans les parents. Attention, les places sont limitées et il y a beaucoup de demandes!

GSA Gymnastique sportive et artistique Tél.: 01 34 64 32 17





TIONS PRATIQUES

www.eragny.fr

www.caf.fr

Le site de la Caisse d'Allocations Familiales.

www.mon-enfant.fr

www.cergy-pontoise.fr

www.agglo-valdefrance.fr

www.auvillagedenounours.fr

www.fepem.fr

Le site de la féfération des particuliers employeurs.

www.pajemploi.urssaf.fr

Un site pour les parents qui emploient une personne pour garder leur enfant, assistantes maternelles et gardes d'enfant à domicile.

www.valdoise.fr

• Mairie d'Éragny-sur-Oise : 01 34 48 35 00

• Service à la population (Etat civil) :

01 34 48 35 18

Régies paiement Maison de la Challe :

01 34 48 35 50

Maison de la Petite Enfance - Secrétariat :

01 34 02 96 70

RAM (Relais Assistantes Maternelles):

01 34 02 96 76

• Centre de PMI : 01 34 40 65 25

01 30 37 69 30 • Ludothèque :

• Bibliothèque : 01 30 37 26 21

01 34 64 15 06 · Piscine:

• Lieux d'accueil Enfants/Parents

Maison des Dix Arpents: 01 30 37 32 96 Maison de la Challe: 01 34 48 51 89

• Inter service parents (école des parents et des éducateurs): 01 44 93 44 93

• Enfance maltraitée :

119 (n° vert)

18 ou 112 depuis un portable Pompiers:

Samu :

01 40 05 48 48

• Centre Antipoison :









Mairie d'Éragny

BP 70021 - Éragny-sur-Oise 95611CERGY PONTOISE CEDEX

Tél.: 01 34 48 35 00

www.eragny.fr - facebook.com/eragny

Maison de la Petite Enfance 01 34 02 96 70